

Avis de course

Finale Régionale Voile Légère Banque Populaire
10 et 11 juin 2017
Serre Ponçon
Comité Départemental de Voile Hautes Alpes
Grade 5 A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux, le règlement sportif PACA

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les licenciés PACA et sur invitation pour les licenciés extérieurs
- 3.1.1 - à tous les bateaux Catamaran, Dériveurs solitaires et doubles, Windsurf B293, Race Board, MiniJ Handi Valide, Flotte collective Dériveur Solitaire Glisse (Open Glisse)
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie dériveurs et *catamaran*
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en ligne via un lien AWOO sur le site internet de la ligue avant le 2 juin
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	20€
Equipage	30€

Montant majoré de 50% après le 2 juin.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
10 juin de 9h30 à 12h
- 5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
10 juin	14h30	Toutes classes
11 juin	11h	Toutes classes



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées sur le tableau du club et *disponibles en version électronique sur le site de la ligue*

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type trapèze et/ou banane].

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour *toutes les classes*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 *2* courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : trois premiers de chaque catégorie si plus de 5 représentants.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CDV 05

Cdv05@wanadoo.fr

Vos hébergements partenaires à proximité :**CAMPING MUNICIPAL LES EYGOIRES**

Route de barcelonnette

Les Eygoires

05160

SAVINES-LE-LAC

Tél : 04 92 44 20 48

camping.municipal.savineslelac@orange.fr

CAMPING MUNICIPAL DE LA BAIE SAINT-MICHEL

Baie St-Michel

05230 Chorges

Tél : 04 92 50 67 72

camping-baie@orange.fr

CAMPING CLUB NAUTIQUE ALPIN SERRE-PONCON

Chemin de Chadenas

05200 Embrun

Tél : 04 92 43 00 02 cnasp@wanadoo.fr

L'ensemble des hébergements à proximité :

Office de tourisme Savines-le-Lac
04 92 44 31 00
www.savinois.com

Office de tourisme Charges
04 92 50 64 25
www.otcharges.com

Office de tourisme Embrun
04 92 43 72 72
www.tourisme-embrun.com

Un repas coureurs et accompagnateurs sera organisé le samedi.

Finale Championnat Région PACA Voile Légère
Savines-le-Lac - Lac de Serre-Ponçon
Comité Départemental de Voile 05

Les 10 et 11 juin 2017

